

CONSEIL MUNICIPAL DE LIGNY-LE-CHÂTEL

COMPTE – RENDU de la séance ordinaire du mardi 6 décembre 2016 à 20 h 30

L'an deux mil seize, le mardi six décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique ordinaire sous la présidence de Mme Chantal ROYER, Maire.

Etaient présents :

Mmes Martine CAGNAT, Corinne DE CUYPER, Annie FRUALDO, Christine MICHOT, Giselle PIATTI, Ginette QUIVIGER, Chantal ROYER et Valérie SASSI

MM. Jean-Pierre CAUSSARD, Thierry CHENAL, Daniel HUGOT, Rudy PISCERI, Michel ROBLOT et Arnaud TISSIER

Absents excusés représentés : M. Christophe MATHIEU pouvoir à M. Rudy PISCERI

Madame Annie FRUALDO accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance. Celui-ci est approuvé.

Madame le Maire demande à ajouter quatre points à l'ordre du jour : Autorisation d'une embauche en contrat aidé, Vente de la parcelle ZH 165 (750 m²) au prix de 50 € + 180 € de frais, Etude de faisabilité pour la création d'un lotissement au lieu-dit « La Maladière » et Adhésion au Groupement d'Intérêt Public e-bourgogne. Les élus acceptent ces ajouts.

En préambule, Madame le Maire souhaite la bienvenue à Madame Martine CAGNAT, nouvelle conseillère municipale en remplacement de M. MONNAUX démissionnaire.

CONSEIL MUNICIPAL

1. Décision quant à l'opportunité d'élire un nouvel adjoint

Madame le Maire explique que suite à la démission de M. MONNAUX, 3^{ème} adjoint, M. HUGOT qui était 4^{ème} adjoint est devenu 3^{ème} adjoint. Le Conseil Municipal doit décider de procéder ou non à la désignation d'un nouvel adjoint qui serait, de fait, 4^{ème} adjoint. Elle indique que cette décision sera prise lors d'un prochain Conseil.

Suppression d'un poste de délégué suppléant au sein du SIVU du Moulin des Fées

Il est exposé qu'en raison de la fusion entre le SIVU du Moulin des Fées et le SIAEP de la Région de Ligny-le-Châtel au 1^{er} janvier 2017, un seul des deux postes de suppléants subsistera. Monsieur Michel ROBLOT accepte de ne plus être délégué suppléant du SIVU.

FINANCES

2. Contrat d'assurances

Madame le Maire rappelle que deux établissements ont été mis en concurrence dans le cadre du contrat d'assurances de la commune (assurances des biens, en responsabilité et en protection juridique). Suite aux précisions sollicitées et fournies, les principales différences concernent l'assurance des biens (valeur de reconstruction ou à neuf, franchise en cas d'évènements climatiques et risques couverts pour le mobilier urbain) et la protection juridique (limites de remboursement et couverture du risque lié à l'exercice du droit de préemption). Au vu des deux propositions tarifaires, Madame le Maire estime que celle de Groupama répond le mieux aux besoins de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **RETIENT la proposition de Groupama pour un montant de 10 605 € TTC**

3. Demandes de subvention

Madame le Maire fait part de la réception de deux demandes de subvention : une du CFA de Champignelles pour un élève ainsi qu'une du CFA de Marzy (58) pour un élève également. Elle rappelle pour mémoire que le Conseil a attribué une subvention de 100 € par élève au CIFA d'Auxerre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE d'attribuer une subvention de 100 € à chacun des deux CFA.**

TRAVAUX

4. Renforcement de la conduite d'eau potable et pose d'un poteau d'incendie aux Prés-du-Bois-d'en-Bas (par le SIVU)

Madame le Maire explique que nous avons reçu la facture des travaux pour un montant de 19 668,18 € TTC alors que le devis accepté par le Conseil lors de la séance du 9 décembre 2014 était de 16 236 € TTC. Elle précise que le surcoût provient des travaux supplémentaires et des difficultés techniques rencontrées.

Elle ajoute par ailleurs que ces travaux prévus dès 2014 n'ont pas été prévus au budget 2016, par oubli. Il convient de les inscrire par décision modificative.

Enfin, puisqu'il s'agit de financer des travaux réalisés par le SIVU, cette dépense est imputable au compte 20415 et doit fait l'objet d'un amortissement dont il convient de fixer la durée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE d'honorer la facture de 19 668,18 € TTC**
- **DÉCIDE de modifier le budget en virant 20 000 € de crédit de dépenses du compte 2313 au compte 20415**
- **FIXE la durée de l'amortissement de cette dépense à 15 ans.**

5. Transformation de l'ancienne école de Lordonnois en logement

Le Maire expose que la commission Bâtiments a reçu, le lundi 28 novembre, les architectes M. BOTTE et Mme GEVREY-NOIROT qui sont venus présenter le projet détaillé pour la transformation de l'ancienne école de Lordonnois en logement. Cette opération représente un montant total de 210 000 € pour la création d'un logement de 87 m², finançable par une subvention de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) estimée à 45 000 €, l'utilisation de fonds propres pour 50 000 € et la réalisation d'un emprunt pour 115 000 €.

Madame le Maire propose d'attendre l'élaboration du budget pour prendre une décision, notamment en raison de l'incertitude des recettes fiscales liée au passage à la fiscalité professionnelle unique (la Communauté de Communes percevra, à notre place, la fiscalité professionnelle et nous en reversera un montant qui reste à déterminer).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SURSEOIT à statuer**

6. Rénovation du logement 3 grande rue

Madame le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée en trois lots pour ces travaux. Après la réception des devis et l'ouverture par la commission bâtiments du lundi 28 novembre, des demandes de précisions ont été faites aux entreprises. Les offres, à prestations similaires, ont été comparées et Madame le Maire expose les résultats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE de retenir les propositions des entreprises Jeanjean (lot peinture – 11 230,89 € HT), Rollinat (lot électricité – 5 511,50 € HT) et Varennes Menuiserie (lot menuiserie – 7 444,00 € HT)**

7. Implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques (avec le Syndicat Départemental) :

Lors du Conseil d'avril, le Conseil s'était prononcé de façon informelle pour l'installation d'une borne de recharge sur la commune. Des précisions ont été demandées au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne. Celui-ci propose deux types de bornes ; celle qui intéresse davantage les élus est une borne de recharge pour deux véhicules et deux roues, avec borne wifi et écran d'informations touristique. Le coût de 12 000 € est subventionné à 80 % mais la maintenance de 400 € par an reste à la charge de la commune tout comme l'abonnement wifi. Les consommations électriques sont payées par le Syndicat jusqu'au 31 décembre 2017 puis seront facturées à la commune. Cette borne permet de recharger environ 15 km d'autonomie en 5 minutes. Par ailleurs l'installation peut se faire sur le parking du supermarché. Lors du Conseil du 26 mai, le Conseil avait décidé de surseoir en attendant de voir une de ces bornes.

Messieurs CHENAL et TISSIER s'interrogent sur le coût des consommations électriques et le montant qui devra être pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 2 voix contre, 9 abstentions et 4 voix pour,

- **DÉCIDE de demander au SDEY l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques**

PERSONNEL

8. Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Madame le Maire rappelle que l'embauche temporaire d'une personne supplémentaire avait été décidée en février dernier pour faire face à l'augmentation des effectifs de la cantine. Aujourd'hui ces effectifs sont de 85 enfants en moyenne et ce poste est indispensable. Il est nécessaire de créer un poste permanent pour une durée hebdomadaire annualisée de travail de 11 h (soit 14 h de travail effectif pendant les 36 semaines scolaires).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE de créer un poste permanent d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 11 h/ semaine à compter du 1^{er} janvier 2017.**

9. Création d'un poste non permanent d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour accroissement temporaire d'activités

En plus du poste pérennisé par la décision précédente, le Maire explique qu'il est nécessaire, pour respecter les taux d'encadrement réglementaires, de disposer d'une personne supplémentaire pendant le temps du repas. Il est donc proposé de créer un poste non permanent pour 9 h par semaine pour la fin de l'année 2016. Le SIVOS a accepté de financer ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE de créer un poste non permanent d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 9 h/ semaine du 7 au 21 décembre 2016.**

10. Autorisation d'une embauche en contrat aidé

Afin de faire face aux besoins d'encadrement durant les différentes périodes périscolaires, les services de Pôle Emploi ont été interrogés sur l'éligibilité au contrat aidé. Il nous a été confirmé que la personne concernée est bien éligible au contrat aidé pour une période de 12 mois, une durée hebdomadaire de 20 h et une aide de l'Etat de 65 % du salaire brut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **AUTORISE le Maire à recruter une personne en contrat aidé selon les modalités précisées ci-dessus.**

11. Vente de la parcelle ZH 165 (750 m²) au prix de 50 € + 180 € de frais :

Le Maire explique qu'elle a été contactée par Maître TOPIN dans le cadre de la mise en vente de la parcelle ZH 165. Cette parcelle contiguë à une parcelle de la commune, est située le long du Serein vers le Moulin des Fées. Le prix proposé est de 50 € auquel s'ajoutent les frais de notaire estimés à 180 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention

➤ **DÉCIDE de se porter acquéreur de la parcelle ZH 165**

12. Etude de faisabilité pour la création d'un lotissement au lieu-dit « La Maladière »

Le Maire explique que le bureau d'études ECMO (Auxerre) spécialisé dans ce type d'opération a été sollicité. Après avoir rencontré des élus en mairie et pris connaissance des éléments du projet, ce cabinet propose de réaliser une étude de faisabilité pour un montant de 2 772 € TTC comprenant : l'étude des différentes contraintes d'urbanisme, l'inventaire des réseaux, des esquisses d'aménagement, l'estimation des travaux et la présentation en mairie. Ce projet, qui se situe entre la rue de l'Etang de la Reine et la route de Chéu, consisterait à aménager, en plusieurs phases, une surface de presque 15 000 m² pour y viabiliser entre 10 et 15 terrains. La vente des terrains (estimée à 35-40 €/m²) paierait le coût des travaux. Ce projet permettrait de répondre à la demande actuelle de terrains à construire sur la commune.

Une discussion s'ouvre sur l'opportunité de demander une étude concurrente. Plusieurs conseillers font remarquer que les contraintes sont nombreuses, que le cadre du projet sera fixé par le Conseil Municipal et qu'une seconde étude ne pourrait apporter une vision différente. M. CHENAL désapprouve et estime que l'importance du projet justifie une approche alternative. Mme MICHOT regrette que la commission n'ait pas été saisie de ce dossier en amont.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 contre

➤ **DÉCIDE de donner suite à cette proposition et de lancer l'étude de faisabilité**

13. Adhésion au GIP e-bourgogne

Le Groupement d'Intérêt Public e-bourgogne a pour objet de développer une plateforme électronique de services publics dématérialisés fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations...). Pour les collectivités, les services proposés sont notamment : la salle de marchés publics, la dématérialisation des actes, la mise en place de téléformulaires... Le coût annuel est de 1,59 € par habitant soit 2 103,57 € pour notre commune.

Mme MICHOT demande si les besoins de la commune justifient cette adhésion. Il lui est répondu que les besoins actuels, notamment en termes de marchés publics, ne nécessitent pas l'utilisation de ces services mais que dans l'avenir, il sera indispensable d'y faire appel. Il est ajouté que l'adhésion peut se faire à tout moment de l'année, que l'accès aux services est délivré rapidement et que des prestataires privés proposent également ces solutions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE de ne pas adhérer au G.I.P. e-bourgogne**

Informations diverses

➤ Transformation du bureau de Poste en Agence Postale Communale : Madame le Maire rend compte d'un nouveau contact avec les services de la Poste. Le Centre de Tri sera bien maintenu encore deux années mais la transformation du bureau en Agence Postale doit se faire dans le premier semestre 2017. Une rencontre est prévue avec la responsable de ce secteur le 15 décembre en mairie.

➤ Demande de pose de candélabres avenue de Chablis : Madame le Maire fait part de sa demande auprès du Syndicat Départemental pour la pose de candélabres dans l'avenue de Chablis depuis l'ancienne gare jusqu'aux établissements Ligny-Tourisme. Cet éclairage public sécuriserait cette zone où de nombreux piétons traversent la route.

➤ Réception du terrain multisport : Le Maire explique que cet équipement est maintenant achevé et elle propose une petite réception en interne. La réception officielle sera organisée ultérieurement en fonction des disponibilités des autorités et des financeurs. Les membres du Conseil jugent une petite réception inutile et préfèrent attendre l'inauguration officielle.

➤ Personnel communal : Madame le Maire informe les élus que l'agent technique qui avait fait l'objet d'une saisie du Conseil de discipline a été sanctionné, par arrêté du Maire, d'une suspension de quinze jours, qu'il effectue actuellement.

Questions diverses

➤ Mme MICHOT s'interroge sur le fait qu'aucune décision n'ait été prise au premier point de l'ordre du jour concernant l'opportunité de désigner un nouvel adjoint et demande si les commissions communales seront complétées suite au remplacement de M. MONNAUX par Mme CAGNAT. Mme le Maire confirme que la décision sera prise lors d'une prochaine séance. Mme CAGNAT souhaite intégrer la commission Fêtes et Cérémonies et fait part de sa disponibilité pour renforcer ponctuellement d'autres commissions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Le Maire

Chantal ROYER